

Délibération n°2022-04-19b
Réf. Nomenclature « Actes » : 7.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Constitution de provisions pour gros entretien et grande révision : village de vacances d'Eygurande

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-19b

Le président rappelle que les provisions correspondent à des charges probables qu'un EPCI aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais non connu définitivement.

Il s'agit donc de pouvoir mettre de côté une somme d'argent identifiée permettant de supporter une charge éventuelle.

La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de **prudence** : la prévision d'un risque qui, s'il se réalise, entraînera une charge, oblige à **constituer sans délai une réserve financière**.

Celle-ci sera ainsi supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque est apparu : principe du rattachement des charges à l'exercice.

La réserve sera reprise lors de la réalisation du risque, cela pour y faire face. Si ce risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu.

Ce centre est situé sur les communes d'Eygurande, Merlines et de Monestier-Merlines.

Le centre touristique de l'Abeille a une capacité d'accueil de 650 personnes réparties sur 63 logements, 6 îlots flottants, 30 « Hypitipy » (bungalows toilés meublés), et 12 mobil-homes. Le camping dispose également de 29 emplacements vides en complément des mobil-homes. Le site profite du plan d'eau de l'Abeille, situé à la fois sur les 3 communes.

Mis en service en 1977, ce centre appartient à Haute-Corrèze Communauté.

Depuis l'origine, son exploitation a été confiée conventionnellement, à l'Association VAL qui est devenue ensuite VVF Villages.

La maintenance régulière et intensive du site, confortée par une rénovation des logements, n'a pas suffi à éviter le vieillissement du centre touristique au regard des exigences de la clientèle et des normes actuelles.

Le montant total des 3 dernières tranches de travaux s'est élevé à 4 217 015 € HT

La provision proposée pourrait se définir ainsi :

Coût total : 4 217 015 € HT

Subventions perçues : 1 946 304 €

Loyer : 2 000 000 €

$4\,217\,015\text{ € HT} - 1\,946\,304 - 2\,000\,000\text{ €} = 270\,711\text{ €}$

Sur 15 ans = 18 047 €, arrondie à **18 000 €**.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision annuelle pour risque, à compter de l'exercice comptable 2022 et pour une durée de 15 ans, portée par le budget principal, au compte 6815 – dotation aux provisions pour risques, à hauteur de 18 000 € d'après le calcul exposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

